



## Arrêté municipal n° 35 - 2025

### Arrêté de police de la circulation

Le Maire de la commune de Les Chapelles-Bourbon,

*VU* le code général des collectivités territoriales,

*VU* le code de la route,

*VU* la demande d'arrêté de police de la circulation du 04 décembre 2025 par l'entreprise **TPSM - avenue Blaise Pascal – 77 550 – Moissy Cramayel**

**CONSIDÉRANT** que les travaux auront lieu **à partir du 05 janvier 2026 pour 90 jours calendaires, pour les travaux d'enfouissement des réseaux – rue du Limodin.**

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> :

autorise la société **TPSM** pour le **SDESM** à procéder aux travaux **d'enfouissement des réseaux – rue du Limodin.**

#### Article 2 :

- Mise en place d'une déviation (plan ci-joint)
- Travaux en rue barrée SAUF RIVERAINS

#### Article 3 :

- Interdiction de circuler, stationner pour les véhicules légers et poids lourds.
- Pose, maintien et retrait de la signalisation spécifique au chantier effectués par l'entreprise.

#### Article 4 :

Le présent arrêté sera publié à la Mairie, inscrit au registre des actes et copie sera adressée :

- Au Conseil Général, circulation routière – Vert Saint Denis
- Pompiers Tournan en brie et Fontenay-Trésigny
- Gendarmerie de Mortcerf

Fait à Les Chapelles-Bourbon,  
Le 06 décembre 2025  
L'Adjoint au Maire,  
Jacques COCHAUD



Annexe à  
L'ancien dé  
35-225



Google Maps

